

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2008

Publication : 04/07/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

N° CG 2008 3-6 2
Séance du vendredi 27 juin 2008

DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE INTERDÉPARTEMENTALE DANS LE DOMAINE DE L'ENERGIE

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

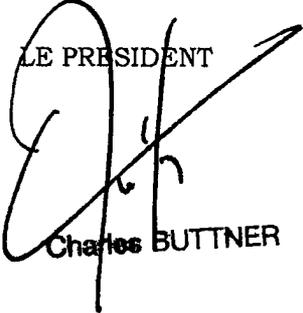
VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide, face à l'augmentation des gaz à effet de serre et de l'alourdissement durable de la facture énergétique, de mettre en place une stratégie interdépartementale dans le domaine de l'énergie, conjointement avec le Conseil Général du Bas-Rhin
- approuve la stratégie définie dans le rapport, qui repose sur 3 axes : la maîtrise de la demande énergétique (MDE), la prise en compte des enjeux énergétiques dans les politiques économiques et le recours aux énergies renouvelables (ENR)
- décide la mise en œuvre du plan d'actions, correspondant aux objectifs et propositions définis dans le rapport, par les différents services départementaux concernés
- décide la mise en place d'un Comité départemental de pilotage de cette action, dans le cadre du Projet pour le Haut-Rhin, pour lequel seront proposés cinq membres.
- décide de mettre en place un comité technique, composé des services concernés par l'énergie, chargé d'appuyer le Comité de pilotage, d'assurer la mise en œuvre des actions et d'animer les échanges d'expériences. Dans un souci d'efficacité, les comités techniques du Bas-Rhin et du Haut-Rhin seront amenés à collaborer

- acte la création d'un groupe de travail interdépartemental, composés des représentants des comités de pilotage ad hoc des deux Conseils Généraux alsaciens
- demande, en accord avec le Conseil Général du Bas-Rhin, au Conseil Régional de désigner un (des) élu(s) référent(s) sur le dossier de l'énergie, afin de permettre une bonne harmonisation et une synergie des politiques engagées par les collectivités alsaciennes
- désigne le Président du Comité de pilotage départemental en tant que représentant du Conseil Général du Haut-Rhin à la Conférence Régionale de l'Énergie en Alsace (CREA).

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER